

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

DELIBERATION N°2022.00205

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE CREATION DE SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 65

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220505-D2022002050

DATE D'AFFICHAGE :13 mai 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Rémy GUYOT, M. Yves MORAND,
M. Gilles PERACHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE CREATION DE SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

En application de l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole ont créé le service commun de la Direction des Ressources Humaines (DRH) rattaché à la Métropole.

L'objectif fixé est que l'ensemble des missions de pilotage et de gestion des ressources humaines pris en charge actuellement par les directions des Ressources Humaines de la Ville de Saint-Étienne et celle de Saint-Étienne Métropole le soit par cette nouvelle direction mutualisée.

La création du service commun, actée par délibération du Conseil municipal du 28 juin 2021 et du Bureau Métropolitain du 08 juillet 2021, doit faciliter la réalisation de politiques publiques en mettant à disposition des directions opérationnelles de la Ville et de Saint-Étienne Métropole des processus de pilotage et de suivi RH convergents, et des outils communs.

La mutualisation des deux directions doit permettre de créer des fonctions d'expertises suffisamment dimensionnées pour faire face aux enjeux d'efficacité et d'amélioration des organisations. L'optimisation et la clarification des processus de travail et des modes de fonctionnement au quotidien devraient être améliorées par la mutualisation des équipes.

Un premier avenant à la convention a été approuvé par le Bureau métropolitain et le Conseil Municipal les 16 et 27 septembre 2021, avec pour objectifs de renforcer la fonction de direction, de préfigurer un pilotage mutualisé du Développement des Compétences, et d'organiser une coordination administrative commune entre les deux DRH.

Il est proposé, dans le cadre de cet avenant, d'intégrer au service commun l'ensemble des agents des directions des ressources humaines de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole, soit 146 postes supplémentaires, portant l'effectif total à 155 postes.

A cet effet, un avenant n°2 à la convention de création de service commun doit être conclu pour modifier l'effectif du service commun élargi.

Cette évolution a été soumise pour avis aux Comités Techniques Paritaires des deux collectivités les 05 et 07 avril 2022.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 à la convention de création de service commun de la Direction des Ressources Humaines,**
- **approuve la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole dont un exemplaire restera joint au présent dossier,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU